



PRESENTATION SYNTHETIQUE

COMPTES ADMINISTRATIFS

2020

Budgets Principal et Annexe

SOMMAIRE

1. Présentation du syndicat.....	1
2. Budget Principal	2
2.1 - Fonctionnement 2020	2
2.2 - Investissement 2020	2
2.3 - Evolution des dépenses de fonctionnement	3
2.3.1 Charges à caractère général (article 011)	3
2.3.2 Frais de personnel (article 012).....	3
2.3.3 Indemnités des élus (article 65)	4
2.4 - Evolution des participations des EPCI et des Financeurs	4
2.5 - Etat de l'endettement annuel	5
3. Budget Annexe	6
3.1 - Fonctionnement 2020	6
3.2 - Investissement 2020	7
3.2.1 Détail Dépenses 2020.....	8
3.2.2 Détail Recettes 2020	9

1. Présentation du syndicat





Le syndicat mixte du bassin versant de l'Arques et des bassins versants côtiers adjacents a été créé par fusion des syndicats de bassin versant de la Béthune, de la Varenne, de l'Arques (SIRCA) et de l'Eaulne (SIBEL) en 2016. Ces précédents syndicats avaient été créés au début des années 2000 à l'initiative du préfet Fontenaist, en réponse aux inondations importantes de 1999.

Le syndicat travaille dans le cadre des directives européennes cadre sur l'eau (DCE 2000/060/CE) et inondation (DI 2007/060/CE).

Au 1 janvier 2018, la compétence dite GEMAPI (*gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – item 1°, 2°, 5° & 8° du L 211-7*) a été donnée aux EPCI-FP (comcom et com d'agglomération). Sur le territoire du bassin versant de l'Arques les 8 EPCI ont transféré la compétence GEMAPI au SMBV Arques qui l'assurait déjà. Ils ont complété ce transfert des compétences des items 4° (gestion des ruissellements agricoles), 11° (système de mesures et suivi du milieu) et 12° (animation) du L211-7 du code de l'environnement ⁽¹⁾.

Le SMBV Arques agit donc pour le compte des EPCI (qui lèvent ou non la taxe GEMAPI) dans le cadre d'une approche préventive des inondations par ruissellements et crues de cours d'eau, de limitation de l'érosion des sols, d'amélioration des habitats biologiques (cours d'eau, mares, ...), de prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (avis sur l'urbanisme, les SCOT et PLU, animation de la SLGRI) et de qualité des masses d'eaux.

Ses missions et actions sont transversales dans le grand cycle de l'eau² et intéressent d'autres politiques publiques d'aménagement du territoire (SCOT, Trame verte et bleue, SRADDET, PCAET, ...)

GEMAPI	Hors GEMAPI porté par le syndicat
<p>Les missions relevant de la compétence GEMAPI sont définies au 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement.</p> <div style="display: flex; flex-wrap: wrap;"> <div style="width: 50%;">  <p>Aménager un bassin hydrographique ou une fraction de bassin hydrographique, notamment les dispositifs de stockage dans les lacs réservoirs.</p> </div> <div style="width: 50%;"> <p>Entretien et aménagement un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris ses accès, pour des motifs d'intérêt général ou d'urgence, notamment en cas de carence généralisée des propriétaires riverains quant à leurs obligations d'entretien courant.</p>  </div> <div style="width: 50%;">  <p>Assurer la défense contre les inondations et contre la mer notamment par la construction et la gestion des digues.</p> </div> <div style="width: 50%;"> <p>Protéger et restaurer des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines, comprenant le rétablissement des continuités écologiques aquatiques.</p>  </div> </div>	<p>4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols</p> <p>11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques</p> <p>12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.</p>

¹ La communauté de communes inter régionale Aumale Blangy n'a pas pris la compétence de l'item 11 et ne l'a pas transféré.

² En opposition au petit cycle de l'eau : production et distribution d'eau potable, assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales urbaines.

2. Budget Principal

2.1 - FONCTIONNEMENT 2020

DEPENSES	
Charges de gestion courante (011)	129 447,45 €
Charges de personnel (012)	486 373,20 €
Atténuation de produits (014)	- €
Autres charges de gestion courante (65)	14 397,99 €
Indemnités Elus (65)	34 886,96 €
Charges financières (66)	13 563,05 €
Charges exceptionnelles (67)	4 569,50 €
Dépenses imprévues de fonctionnement	- €
Dépenses réelles de fonctionnement	683 238,15 €
Virement à la section d'investissement (023)	- €
Opé. d'ordre de transfert entre sections (042)	53 140,70 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	53 140,70 €
TOTAL	736 378,85 €
Résultat reporté ou anticipé	
TOTAL CUMULE	736 378,85 €

RECETTES	
Location terrain (70)	47,61 €
Impôts et taxes (73)	304,00 €
Contributions des cmes, subv partenaires (74)	890 056,12 €
Tickets resto, recette bail (75)	5 897,61 €
Rembt sur rémunérations du personnel (013)	30 420,16 €
Produits financiers (76)	- €
Produits exceptionnels (77)	17 388,74 €
Recettes réelles de fonctionnement	944 114,24 €
Opé. d'ordre de transfert entre sections (042)	2 938,00 €
Recettes d'ordre de fonctionnement	2 938,00 €
TOTAL	947 052,24 €
Résultat reporté ou anticipé (002)	312 827,42 €
TOTAL CUMULE	1 259 879,66 €

Résultat de fonctionnement = 523 500,81 €

2.2 - INVESTISSEMENT 2020

DEPENSES	
Dépenses imprévues	- €
Apports, dotations et réserves (Participation budget annexe)	- €
Subventions d'investissement (Rembt AESN) (13)	- €
Remboursement d'emprunts et dettes (16)	53 176,17 €
Frais d'études et d'insertion (20)	1 290,32 €
Subventions d'investissement versées	- €
Acquisitions de biens et divers travaux (21)	14 147,93 €
Immobilisations mises en concession	- €
Travaux en cours (23)	- €
Repères de crues	- €
Moe et Tx RD 149 St Germain d'Etable	- €
Acquisitions terrains (ZH, talwegs)	- €
Provisions pour dépréciation des immobilisations	- €
Dépenses réelles d'investissement	68 614,42 €
Opé. d'ordre de transfert entre sections (040)	2 938,00 €
Opé. Patrimoniales (041)	- €
Dépenses d'ordre d'investissement	2 938,00 €
TOTAL	71 552,42 €
Résultat reporté ou anticipé	- €
TOTAL CUMULE	71 552,42 €

RECETTES	
Produits des cessions	- €
Excédent de fonctionnement, FCTVA (10)	6 682,20 €
Subv d'inv. Région, CG, AESN, FEDER (13)	5 962,50 €
Emprunts et dettes assimilées	- €
Immobilisations incorporelles	- €
Subventions d'investissement versées	- €
Immobilisations corporelles	- €
Immobilisations mises en concession	- €
Immobilisations en cours	- €
Repères de crues	- €
Moe et Tx RD 149 St Germain d'Etable	- €
Acquisitions terrains (ZH, talwegs)	- €
Recettes réelles d'investissement	12 644,70 €
Virement de la section de fonctionnement (021)	
Opé. d'ordre de transfert entre sections (040)	53 140,70 €
Opé. Patrimoniales (041)	- €
Recettes d'ordre d'investissement	53 140,70 €
TOTAL	65 785,40 €
Résultat reporté ou anticipé (001)	36 921,43 €
TOTAL CUMULE	102 706,83 €

Résultat d'investissement = 31 154,41 €

Au cours de l'année 2020, le syndicat n'a pas créé d'ouvrages dits « lourds » ou « structurants » (ouvrages de stockage de grande taille). Des travaux sur une bétoire dans un ouvrage à St Germain sur Eaulne ont été réalisés pour un montant de 5 632,80 €. Aucune subvention n'a été perçue pour réaliser ces travaux sur la bétoire.

Le syndicat a également investi dans du matériel de bureau et informatique notamment pour l'acquisition d'ancien photocopieur en très bon état de marche présentant un faible volume de copies mais dont la location (5 ans) était terminée. Cette acquisition a été faite pour un montant de 2 331,53 € et le contrat de maintenance a été renouvelé au même prix copie. L'installation téléphonique du SMBV

Arques a également été modifiée, passant de orange à l'opérateur 3CX (VOiP), système permettant d'accéder à la téléphonie par internet, ce qui permet un paramétrage plus souple des messageries et une utilisation des lignes professionnelles tout en étant en télétravail. En parallèle, le SMBV s'est équipé d'un nouveau système de routeur box sécurisé et compatible RGPD. Coté informatique aucun PC n'a été changé en 2020 mais un écran d'ordinateur a été acheté (183,60 €).

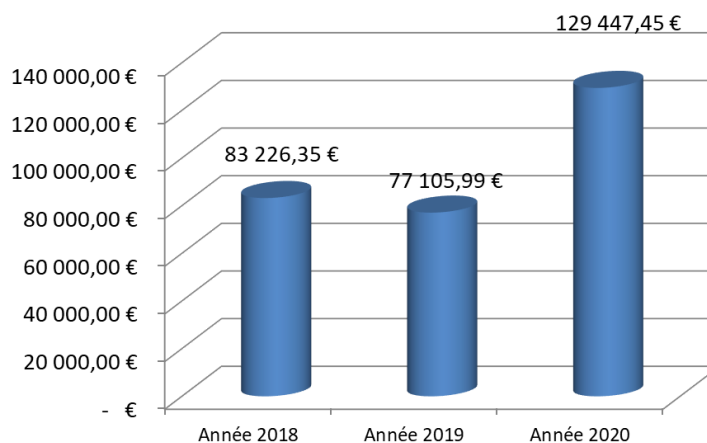
Il est rappelé que la majorité des opérations et travaux menées par le syndicat est inscrite au budget annexe.

2.3 - EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2.3.1 Charges à caractère général (article 011)

Evolution (2020/2019) = **+ 67,88%**

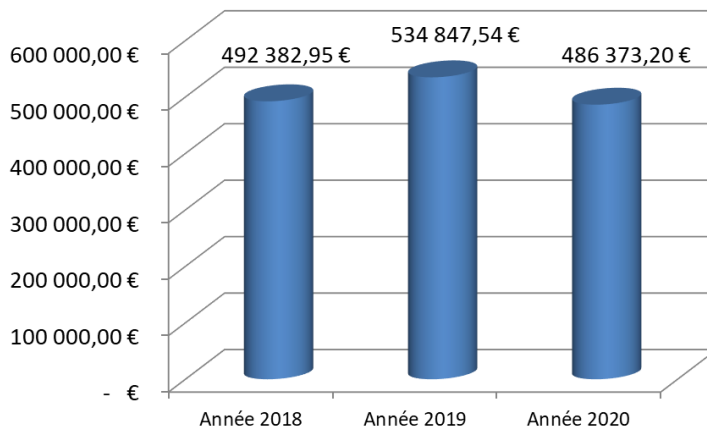
En 2020, la hausse des charges à caractère général est due au paiement d'une partie de l'étude d'Audit, à la nouvelle cotisation annuelle au syndicat mixte du Littoral (19 k€) ainsi qu'à l'entretien des ouvrages (plus élevé qu'en 2019 notamment suite au non remplacement de M Fécamp, parti en mutation à la ville de Dieppe fin 2019).



2.3.2 Frais de personnel (article 012)

Evolution (2020/2019) = **- 9,06%**

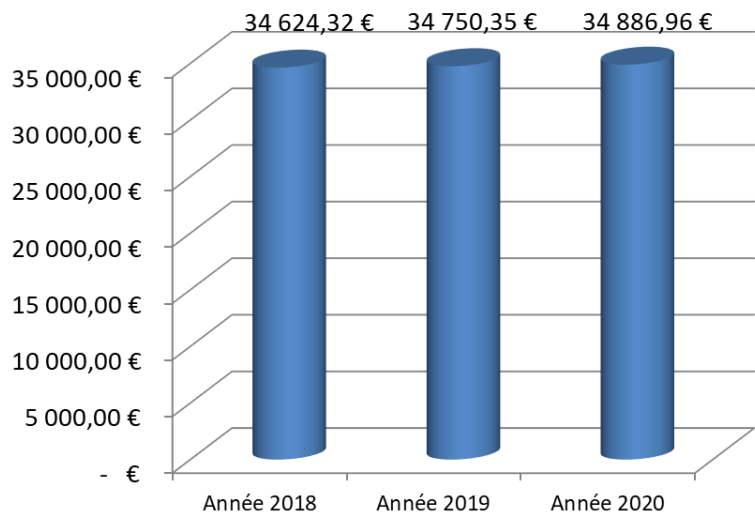
La baisse des frais de personnel par rapport à 2019 est imputable au départ de Vincent Fécamp à la ville de Dieppe (non remplacé) et au congé parental de Camille GOUGEARD (1 trimestre) ainsi qu'au passage à temps partiel (80 %) de Justine WAMBRE et de Julie PIERRE. A noter que pour reprendre quelques missions de visites de contrôle des ouvrages du syndicat, le temps de travail de François DURIEU a été augmenté pour passer à 18 h au lieu de 12h.



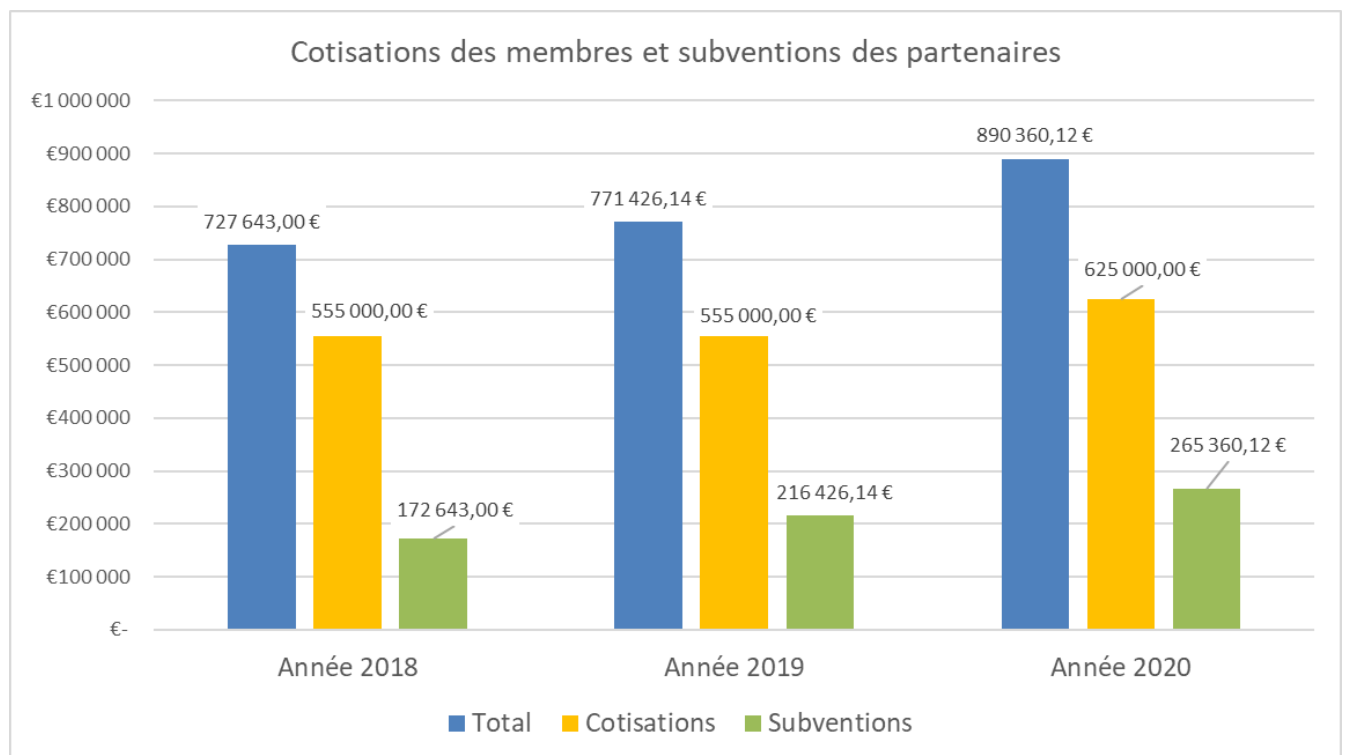
2.3.3 Indemnités des élus (article 65)

Evolution (2020/2019) = + **0,39%**

Le montant de dépenses liées aux indemnités des élus (art. 6531 & 6533) est quasiment similaire à 2019.



2.4 - EVOLUTION DES PARTICIPATIONS DES EPCI ET DES FINANCEURS



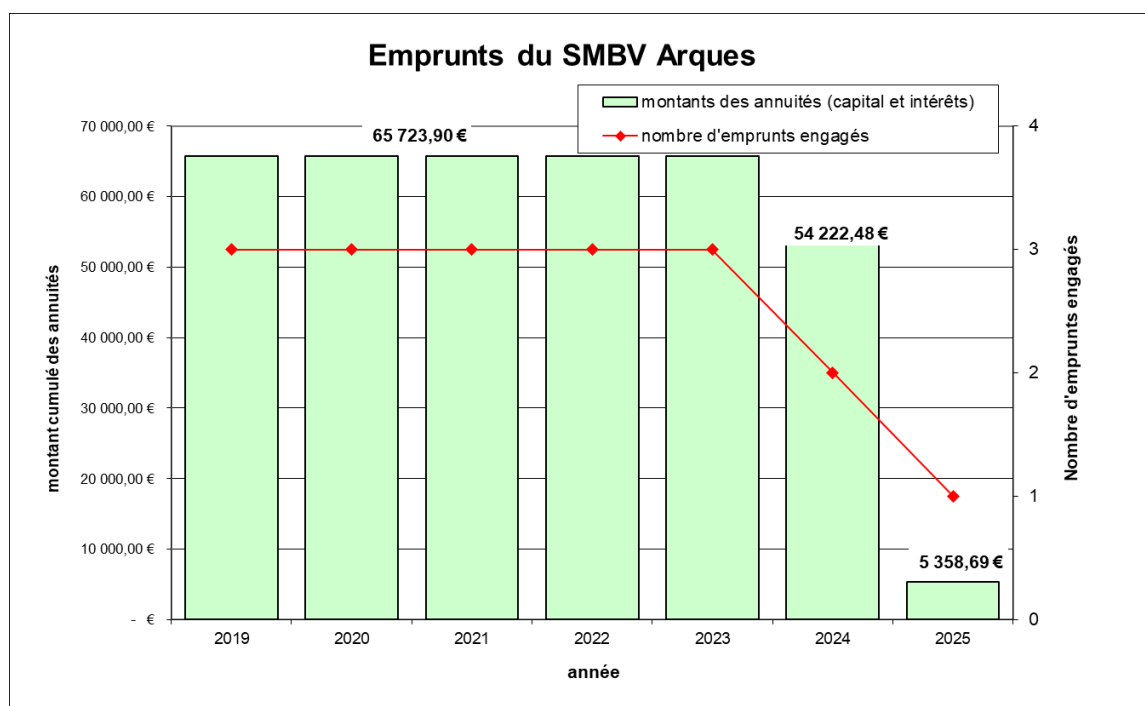
En 2020, les recettes de fonctionnement du syndicat (hors excédent reporté) reposent à 66% sur les participations des EPCI (625 k€) et à 28% sur les subventions des partenaires (principalement financement des postes). Le reste des recettes (6%) correspond principalement à des remboursements par les agents de tickets restaurant, à des remboursements d'arrêts maladie/maternité ainsi qu'à un remboursement de retenues de garantie pour cause de liquidation judiciaire de 2 entreprises (non réclamées)).

Suite au débat d'orientation budgétaire de 2020, les cotisations des membres ont subi une augmentation moyenne de 0,70 €/habitant/an (passant de 5,55 €/hab à 6,25 €/hab). Cette augmentation s'inscrivait dans un cadre de non augmentation depuis 3 ans, de cotisation nouvelle au nouveau syndicat mixte littoral qui se substitue au Département concernant les politiques et aménagements littoraux et aux besoins d'augmenter les capacités d'autofinancement du syndicat pour

mener les politiques du PAPI et les divers investissements (amélioration d'ouvrages, véhicules, acquisitions foncières stratégiques, ...). A noter que, contrairement aux recettes liées au taux d'imposition des communes et EPCI, le montant de cotisations du SMBV Arques n'est pas automatiquement réévalué selon l'évolution des bases communales.

En 2020, les subventions des partenaires sur les postes équivalent à 42,41% des cotisations des membres.

2.5 - ETAT DE L'ENDETTEMENT ANNUEL



Les emprunts actuellement remboursés par le syndicat ont été contractés lors de programmes de réalisation d'ouvrages hydrauliques structurants (bassins, prairies inondables) par les anciens SIBV.

Aucun emprunt n'a été contracté depuis 2008.

Pour les opérations de restauration de la continuité écologique (RCE) pour lesquelles le syndicat accompagne les particuliers et se substitue à eux pour mener les travaux, une ligne de trésorerie est sollicitée le temps que les subventions sur travaux soient perçues. Ses frais sont imputés en fonctionnement (art.6615 – 1 015.32 € en 2020).

En 2020, le taux d'endettement par rapport aux ressources propres du syndicat (cotisations de 625 000 €) était de 10,5%.

Les emprunts actuellement contractés s'arrêteront en 2025 avec une première baisse en 2024.

3. Budget Annexe

Le budget annexe est établi en € HT.

Le budget annexe comprend principalement des dépenses d'investissement lié à des travaux menés sur sol d'autrui, dans le cadre de déclaration d'intérêt général ou de maîtrise d'œuvre déléguée.

Les dépenses de fonctionnement sont faibles. Elles concernent des entretiens d'urgence faits sur sols d'autrui (976 € HT en 2020) et des dépenses/recettes de virements de budgets et sections.

Une part importante des travaux menés concerne la mise en conformité des ouvrages type "moulins, seuils, vannages" au regard de la restauration de la continuité écologique des poissons et du transport sédimentaire. Dans ces travaux le syndicat apporte son expertise technique et sa capacité à mobiliser des subventions pour le compte de propriétaires privés souvent confrontés à la complexité et au coût de ces travaux de mise en conformité. Le syndicat n'apporte pas d'autofinancement sur ces travaux "RCE" mais participe via le financement des postes (# 20%) sur le temps passé sur ces missions.

Sur les autres programmes (mares, travaux d'hydraulique douce ou aménagement de berges de cours d'eau), le syndicat peut être amené à participer financièrement selon des taux validés en comité syndical (délibération du 6 juillet 2016) qui vont de 0 à 20%.

A noter que le budget annexe est classiquement déficitaire puisqu'aucun montant de cotisation n'y est perçu directement. Le comblement du déficit du budget annexe par le budget principal est effectué par un virement du budget principal au budget annexe lors des apurements d'opérations, c'est-à-dire une fois toutes les dépenses effectuées et recettes perçues pour une opération. (L'apurement consiste à mettre comptablement en équilibre les dépenses et recettes de l'opération).

3.1 - FONCTIONNEMENT 2020

DEPENSES		RECETTES	
Charges de gestion courante (011)	976,00 €	Redevance (70)	- €
Charges de personnel (012)	- €	Impôts et taxes (73)	- €
Atténuation de produits (014)	- €	Contributions des cmes, subv partenaires (74)	- €
Indemnités Elus (65)	- €	Prise en charge du déficit budget annexe (75)	13 389,48 €
Charges financières (66)	- €	Rembt sur rémunérations du personnel (013)	- €
Charges exceptionnelles (67)	- €	Produits financiers (76)	- €
Dépenses imprévues de fonctionnement	- €	Produits exceptionnels (77)	- €
Dépenses réelles de fonctionnement	976,00 €	Recettes réelles de fonctionnement	13 389,48 €
Virement à la section d'investissement (023)	- €	Opé. d'ordre de transfert entre sections (042)	- €
Opé. d'ordre de transfert entre sections (042)	30 703,16 €	Recettes d'ordre de fonctionnement	- €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	30 703,16 €	TOTAL	13 389,48 €
TOTAL	31 679,16 €	Résultat reporté ou anticipé (002)	- €
Résultat reporté ou anticipé	25 586,03 €	TOTAL CUMULE	13 389,48 €
TOTAL CUMULE	57 265,19 €		

Résultat de fonctionnement = - 43 875,71 €

Au cours de l'année 2020, le syndicat a dépensé 976 € HT pour curer des fascines à Rouxmesnil-Bouteilles. L'opération d'ordre de 30 703,16 € vise à amortir des opérations soldées en investissement.

3.2 - INVESTISSEMENT 2020

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses imprévues	- €	Produits des cessions	- €
Reversement exédent au budget principal (1068)	- €	Excédent de fonctionnement (10)	- €
Subventions d'investissement	- €	Subv d'inv. Région, CG, AESN, FEDER (13)	2 369,04 €
Remboursement d'emprunts et dettes (16)	- €	Emprunts et dettes assimilées	- €
Op pr compte de tiers : Autres travaux (Tx urgents)	9 611,36 €	Op pr compte de tiers : Autres travaux (Tx urgents)	2 360,00 €
Op pr compte de tiers : Mares	51 099,03 €	Op pr compte de tiers : Mares	36 833,42 €
Op pr compte de tiers : PCAHD	44 327,05 €	Op pr compte de tiers : PCAHD	4 392,80 €
Op pr compte de tiers : PPE	160 237,49 €	Op pr compte de tiers : PPE	88 732,29 €
Op pr compte de tiers : RCE	433 654,72 €	Op pr compte de tiers : RCE	464 017,34 €
Op pr compte de tiers : ZH	- €	Op pr compte de tiers : ZH	- €
Autres immobilisations financières	- €	Provisions pour dépréciation des immobilisations	- €
Provisions pour dépréciation des immobilisations	- €		
Dépenses réelles d'investissement	698 929,65 €	Recettes réelles d'investissement	598 704,89 €
Opé. d'ordre de transfert entre sections (040)	- €	Virement de la section de fonctionnement (021)	- €
Opé. Patrimoniales (041)	13 389,48 €	Opé. d'ordre de transfert entre sections (040)	30 703,16 €
Dépenses d'ordre d'investissement	13 389,48 €	Opé. Patrimoniales (041)	13 389,48 €
TOTAL	712 319,13 €	Recettes d'ordre d'investissement	44 092,64 €
Résultat reporté ou anticipé (001)	138 395,09 €	TOTAL	642 797,53 €
		Résultat reporté ou anticipé (001)	- €
TOTAL CUMULE	850 714,22 €	TOTAL CUMULE	642 797,53 €

Résultat d'investissement = - 207 916,69 €

La présentation ci-dessus regroupe les opérations par catégorie :

- autres travaux (urgent) : travaux rendus urgents par les risques que peut générer une situation. On y comptabilise également les besoins d'autofinancements d'opérations à inscrire dans le courant de l'année afin d'équilibrer les opérations au moment des délibérations modificatives
- mares : programme mares porté pour le compte des particuliers et/ou pour le SMBV
- PCAHD : programme communal d'aménagement d'hydraulique douce – les études et travaux de plantations de haies, réalisation de fascines, bandes enherbées, fossés, talus, noues sur des secteurs ciblés pour leur sensibilité à l'érosion/ruissellement (environ 1/6^{ème} du territoire). On va également y retrouver les programmes d'appel à projet de plantations de haies.
- PPE : programme de travaux rivière : comprend les études et travaux menés sur les rivières et lits majeurs ; généralement des travaux par tranches
- RCE : restauration de la continuité écologique : mise en conformité des obstacles type seuils, vannages, moulins, ...Maitrise d'ouvrage déléguée.

Un grand nombre d'opérations est mené sur plusieurs années (entre les appels d'offre, attribution, demandes et arrêtés de subventions, maitrises d'œuvre, géomètres, études complémentaires puis travaux).

De ce fait, les montants de dépenses réalisées sont généralement très inférieurs aux inscriptions budgétaires (BP + décisions modificatives). Afin de limiter les montants d'inscriptions, il a été décidé de ne désormais inscrire les montants des opérations qu'une fois les subventions accordées.

Le taux de réalisation par rapport au budget primitif est de 45,12%.

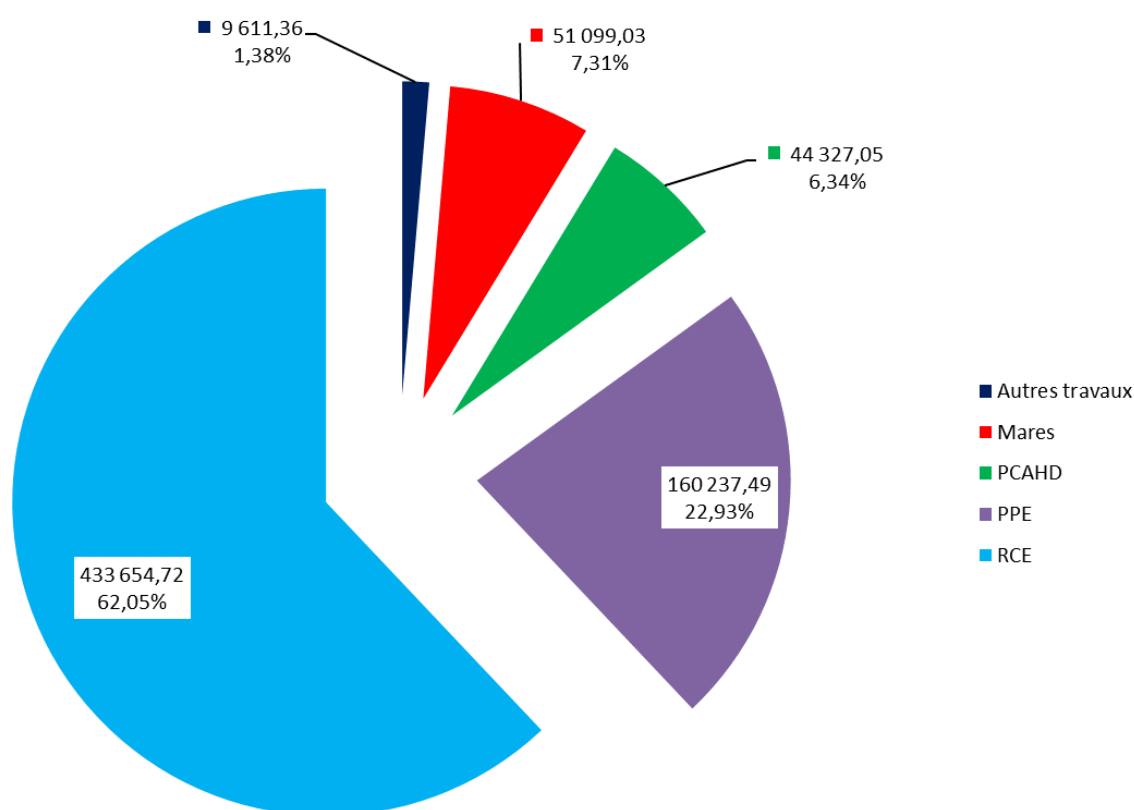
Malgré la situation sanitaire (COVID) qui a retardé le changement d'exécutif (vote des nouveaux élus en septembre 2020) et rendu un peu plus compliqué l'organisation de chantiers ou de commissions des aides des partenaires, le volume de travaux réalisés est de 698,9 k€, pour 821,5 k€ en 2019 soit une baisse limitée (15%).

On notera que faute de trouver un calendrier de réalisation convenant au maître d'œuvre et à l'entreprise, les travaux du seuil de la ferme à Rosay sont décalés de 2020 à 2021. Si ces travaux avaient été menés, le montant de travaux 2020 aurait été similaire ou supérieur à 2019.

On notera l'engagement d'un programme important de restauration de mares et la négociation et dépôt de dossiers pour plus de 45 mares supplémentaires ainsi que l'engagement

Concernant les recettes, l'Agence de l'Eau, principal partenaire financier, n'apporte pas d'avance financière quand le montant de l'aide dépasse 75 000 €. C'est régulièrement le cas des travaux de restauration de la continuité écologique (RCE) qui représentent 62% de nos dépenses.

3.2.1 Détail Dépenses 2020



3.2.2 Détail Recettes 2020

